

Je crois que cela intéresserait le public et serait plus satisfaisant, et donnerait une confiance dans le collège plus grande que celle qui existe aujourd'hui, dans l'esprit d'un grand nombre de personnes.

Personnellement, je ne connais rien au sujet de ces plaintes, mais on m'a souvent parlé à ce sujet, et je crois que ce point devrait être éclairci.

Sir JOHN A. MACDONALD : Si je comprends bien, l'honorable député n'accuse pas le collège de favoritisme, mais bien le gouvernement. Il dit qu'un de ses amis s'est plaint que son fils avait obtenu un plus grand nombre de points que d'autres qui avaient reçu une commission. Cela ne prouve pas le favoritisme de la part du collège, mais cela peut faire le sujet d'une motion, si l'honorable député veut en présenter une relativement à l'octroi de la commission. Je crois que l'honorable député ferait bien de suspendre sa motion, et lui et moi nous nous entendrons sur la teneur de sa motion de manière à satisfaire ses vues.

M. PLATT : J'y consens.

La motion est suspendue.

RAPPORTS DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE.

M. FERGUSON (Welland) : Je demande—

État donnant le nombre des rapports de la commission géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains.

En présentant cette motion je dirai, d'après les renseignements que j'ai obtenus, non seulement de personnes faisant partie du service civil, mais aussi des membres de cette chambre, que les rapports de la commission géologique sont de peu d'utilité au pays. Si ce département a un but d'utilité, c'est bien celui de renseigner le public. Il n'est pas indispensable au rouage administratif d'un pays, mais il peut être utile dans le but de recueillir des renseignements et de les répandre parmi le peuple, afin de faire connaître les ressources qu'il y a à développer dans le pays.

J'ai appris qu'il y a un nombre excessivement considérable de rapports de la commission géologique qui sont entassés dans les caves du département, et qui sont détruits par les souris et les chenilles. Des membres de cette chambre m'ont dit qu'ils avaient demandé des exemplaires de ces rapports et qu'ils ne les avaient pas reçus, mais qu'ils avaient été accueillis très cavalièrement quand ils en avaient fait la demande. J'ai aussi appris que des rapports spéciaux avaient été publiés par les employés qui font les explorations, lesquels rapports sont d'une grande utilité pour le public. Je sais que pas un de ces rapports spéciaux n'a été distribué au public. Si tel est le cas, je crois qu'il est bon d'attirer, sur ce sujet, l'attention du ministre qui contrôle ce département, afin que l'argent du peuple, voté par cette chambre et employé à des travaux géologiques soit dépensé de manière à ce que le peuple en profite, en obtenant les renseignements qui sont recueillis.

Le département de la commission géologique dit que ses rapports sont en vente à certains endroits ; mais quand nous nous rendons à ces endroits, les rapports n'y sont plus. En outre, le public ignore où il peut se procurer ces rapports. Il est inutile de mettre ces rapports entre les mains de libraires, dans les rues sombres d'une ville, si le public ignore où il peut les trouver. En adoptant cette

M. JONES (Halifax).

motion et en obtenant l'état, les membres de cette chambre seront plus en état de traiter la question.

M. DEWDNEY : Il ne peut pas y avoir d'objection à ce que l'état soit déposé et, de fait, mes employés sont actuellement occupés à le préparer. Je crois qu'il y a en mains un très grand nombre de ces rapports pour différentes années, et un plus grand nombre pour certaines années que pour d'autres. J'ai constaté que dans certaines années, il y avait eu bon nombre de demandes pour un certain rapport, tandis que dans d'autres années, les demandes avaient été peu nombreuses.

La distribution des rapports est réglée par un arrêté du conseil, et un grand nombre d'arrêtés du conseil ont été adoptés depuis le temps de sir William Logan jusqu'à ce jour. Je crois que chaque député reçoit du département un exemplaire, et deux autres du comité des impressions, en conséquence, chaque député devrait en recevoir trois. Cette distribution, je le répète, est réglée par arrêté du conseil, et le directeur et moi, nous sommes obligés de nous y conformer. S'il était jugé nécessaire de faire une distribution plus libérale, je ne m'y opposerais pas, mais il ne faut pas oublier que ce rapport est très dispendieux. Ces rapports sont mis en vente à différents endroits, et quand ils sont vendus, celui qui les vend n'a qu'à demander de nouveaux exemplaires qui lui sont transmis.

Les rapports spéciaux dont a parlé l'honorable député sont, je crois, ceux qui sont faits par des arpenteurs qui sont autorisés à les publier sous leur propre responsabilité, et les demandes pour ces rapports n'ont pas été nombreuses, bien que la distribution en soit faite sur demande. Aucune demande n'a été refusée depuis que je suis au ministère. J'ai réussi à obtenir pour des institutions ou des particuliers des exemplaires de ces rapports, quand il y en avait un grand nombre en mains. Je suis satisfait que l'honorable député ait fait cette motion, et l'état sera déposé au premier jour, afin que la chambre puisse comprendre l'état exact de la question.

M. ELLIS : La grande difficulté qui se présente relativement à ces rapports, est qu'il nous faut parcourir un nombre considérable de pages avant de trouver le renseignement dont nous avons besoin. Ce qu'il faut réellement est un petit manuel, compilé de tous ces rapports, indiquant clairement où le renseignement et les détails se trouvent, et publié dans le format des livres bleus. Ces rapports sont imprimés sur un papier très dispendieux et préparés d'une manière aussi dispendieuse. Des personnes du Nouveau-Brunswick m'ont demandé au moins vingt fois, des exemplaires des rapports spéciaux. Je suppose que ces personnes avaient réellement besoin des renseignements que ces rapports contenaient. Pour les satisfaire, j'ai dû leur fournir des livres d'une grande valeur, tandis que tous ces renseignements auraient pu être contenus dans un livre d'un format comparativement petit. Un mode différent devrait être inauguré. Le département géologique désire faire preuve de beaucoup de science, mais ce qu'il faut n'est pas un étalage scientifique, mais quelque chose de convenable aux fins économiques du Canada.

M. FERGUSON (Welland) : Peu de personnes savent que les rapports spéciaux sont imprimés. Je puis comprendre, par exemple, qu'un rapport spécial fait sur la région du lac Supérieur serait avan-